

Envoyé en préfecture le 23/11/2023
Reçu en préfecture le 23/11/2023
Publié le 24/11/2023
ID : 013-211300637-20231115-181_2023-DE



FICHE D'IDENTITE PROPRIETAIRE
PASSAGE DE LIGNES ELECTRIQUES (souterraines ou aériennes)

Câbles souterrains

* cocher la mention adéquate

Câbles aériens

Adresse exacte d'implantation des ouvrages : GAROUVIN
Référence(s) cadastrale(s) : Section(s) : AW Numéro(s) 331

Longueur totale des lignes électriques : CINQ METRES
Largeur totale de la tranchée : 1 METRE

INDEMNITES :

Au titre de l'intangibilité des ouvrages, une indemnité unique et forfaitaire de VINGT euros (*inscrire la somme en toutes lettres*) sera versée au propriétaire par Enedis.

NB : L'indemnité ne sera versée qu'après régularisation de la convention de servitudes par acte notarié

IDENTITE DU PROPRIETAIRE (à remplir svp.....)

Personne morale (société, association)

Personne physique (particulier)

*cocher la mention adéquate

Dénomination sociale : MAIRIE DE MIRAMAS

Forme juridique (SA, SARL, SCI, EURL, SNC) :

Capital social de : €

Date de constitution :

Lieu :

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés :

Adresse du siège social : Hôtel de ville Place Jean JAURES - 13140 MIRAMAS

Personne habilitée à représenter la société ou l'association : Mairie : M^{me} V. COURBOUX Frédéric

Qualité (PDG, Directeur, Gérant) : MAIRE

Adresse où doit être transmise la correspondance (si différente de l'adresse précitée) :

Téléphone : 0500013140

E-mail :

Copie du titre de propriété ou coordonnées du notaire détenant le titre :



Si personne physique

Nom et prénom du conjoint :
Nom de jeune fille :
Régime matrimonial :
Téléphone :
E-mail :

Si collectivité locale

Département ou Mairie de : MIRAMAS
Nom et prénom de la personne habilitée à signer : Le Maire Frédéric VIGOUROUX
Téléphone : 05 00 01 31 40
E-mail :

Pour les copropriétés :

Nom du promoteur (pour les nouvelles constructions) :
Nom du syndicat :
Adresse :
Téléphone :
E-mail :
Nom et adresse du notaire chargé de rédiger le Cahier des Charges de la Société ou le règlement de copropriété :
Copie du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale qui a autorisée l'installation de l'ouvrage.

Je, Soussigné LA COMMUNE DE MIRAMAS
autorise :

ENEDIS (préciser l'adresse de l'unité opérationnelle compétente / à compléter par ENEDIS)

.....
.....

à implanter sur la parcelle de terrain désignée ci-dessus dont je suis propriétaire, les câbles électriques souterrains ou aériens, conformément au plan ci-joint.

Cet accord se traduira par la signature d'une convention de servitudes à intervenir entre Enedis et moi-même.

Fait à : MIRAMAS

Le

Signature du propriétaire :



COMMUNE DE MIRAMAS
Le Maire
Frédéric VIGOUROUX